

**Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle
de l'Association Chœurs sans frontières inc.,
tenue le dimanche, 8 novembre 2020 à 13 h. par téléconférence Zoom**

1- Ouverture de l'assemblée

Il est constaté par le président que les membres présents forment le quorum selon l'article 13 des règlements de l'association.

2- Nomination du président et du secrétaire d'assemblée

RÉSOLUTION AG2020-11-08-01 sur proposition du conseil d'administration et adopté à l'unanimité il est résolu de désigner Monsieur Alain Lanctôt comme président d'assemblée.

Proposé par Stéphane Dufour
Secondé par Lise Châtigny

RÉSOLUTION AG2020-11-08-02 sur proposition du conseil d'administration et adopté à l'unanimité il est résolu de désigner Madame Céline Allard comme secrétaire d'assemblée.

Proposé par Stéphane Dufour
Secondé par Lise Châtigny

3- Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président fait ensuite la lecture de l'ordre du jour

RÉSOLUTION AG2020-11-08-03 sur proposition dûment appuyée il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente assemblée.

4- Lecture et adoption du procès-verbal de l'AGA du 13 octobre 2019 et de l'AGA spéciale du 13 octobre 2019

RÉSOLUTION AG2020-11-08-04 il est proposé et dûment appuyé d'adopter le procès-verbal du 13 octobre 2019 ainsi que celui de l'AGA spéciale du 13 octobre 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

5- Rapport du président

Alain Lanctôt fait ensuite lecture de son rapport annuel à titre de président du conseil d'administration.

Ce rapport est annexé à ce procès-verbal

6- Rapport de la trésorière

Les membres ont reçu copie du bilan et de l'état des résultats au 31 décembre 2019 ainsi que l'état des résultats et le bilan du 30 juin 2020. La trésorière fait la lecture du rapport du vérificateur ainsi que des documents ci-haut cités et commente.

7- Approbation des actes du CA 2019-2020

Alain Lanctôt explique que chaque année les actes doivent être approuvés par l'Assemblée générale

RÉSOLUTION 2020-11-08-05 Il est proposé par Stéphane Dufour et appuyé par Lise Châtigny d'approuver les actes du conseil d'administration pour l'année 2019-2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

8- Élection des membres du CA 2019-2020

Madame Vivianne Barrieau et Madame Dominique Valiquette terminent leur mandat au conseil d'administration. En conformité avec nos règlements généraux, tout membre en règle pouvait déposer sa candidature jusqu'à 16h le samedi 7 novembre 2020 en remplissant le formulaire prévu à cette fin.

La secrétaire confirme qu'avant la fin de la période de mise en candidature, deux personnes ont envoyé leur formulaire au secrétariat. Après avoir vérifié que toutes les conditions sont remplies, le président déclare élus : Vivianne Barrieau et Dominique Valiquette

Ces deux personnes siégeront dès maintenant pour un mandat de trois (3) ans.

9- Présentation du nouveau CA 2020-2021

Le président d'élection présente la CA pour l'année 2020-2021.

Alain Lanctôt, Marie-Andrée Létourneau, Céline Allard, Vivianne Barrieau, Dominique Valiquette, Martin Montambault, Francine Fortin (représentante du Comité musical) et David Girouard, collaborateur

Les fonctions et les responsabilités de chacun seront déterminées lors de la prochaine réunion régulière du conseil d'administration.

10- Autres affaires

Aucun sujet particulier

11- Période de questions / Commentaires

Stéphane Dufour propose d'ajouter harmonisation et bandes son à l'item bandes voix des états financiers.

M. Alain Lanctôt avise les membres du changement concernant la cotisation: elle était de 10 \$ **taxes incluses** et elle passera à 10 \$ **plus taxes** (11,50\$)

12- Clôture de l'assemblée

RÉSOLUTION AG2020-11-08-06 L'ordre du jour étant épuisé il est proposé par Louise Brunet appuyé par Stéphane Dufour de clore l'assemblée à 14h.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Céline Allard
Secrétaire du conseil d'administration de Chœurs sans frontières

Alain Lanctôt
Président du conseil d'administration de Chœurs sans frontières